



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cartes bancaires

Question écrite n° 72681

Texte de la question

M. Jean-Pierre Giran attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les risques de piratage des cartes bancaires permettant le paiement sans contact. En effet, grâce à la technologie NFC (communication de proximité), les nouvelles cartes bancaires permettent de payer jusqu'à vingt euros en approchant seulement sa carte ou son smartphone à trois centimètres d'un terminal de paiement. Or, d'après certaines sources, un simple lecteur permettrait à une personne malintentionnée de récupérer les données stockées sur ce type de cartes bancaires pour en faire un usage prohibé. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer si ses services ont eu connaissance de telles pratiques et les mesures qu'il entend prendre afin de poursuivre les auteurs de tels agissements.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Giran](#)

Circonscription : Var (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72681

Rubrique : Moyens de paiement

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 janvier 2015](#), page 326

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)